



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE
CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00071 U6201

Adresse du projet :55 Route d_Arras 62300 Lens

Déposé en mairie le : 31/03/2026

Reçu au service le : 22/04/2026

Nature des travaux: 12175 Modifications de l'aspect extérieur

Demandeur :

SAS DENG SAS DENG représenté(e)
par Monsieur GIORGIO Richard

Route de Souchez
62143 Angres

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Ce projet est situé dans un environnement bâti urbain et paysager caractéristique du Bassin minier, qui participe à la qualité des abords et à la présentation du monument historique cité en annexe.

Afin de favoriser l'intégration de ce projet aux abords du monument et dans l'environnement urbain et paysager, il convient de respecter les prescriptions suivantes :

- Les grandes surfaces de blanc pur, noir, gris anthracite ou foncé froid créent un contraste fort dans l'environnement; leur suremploi banalise les abords du monument historique. Ainsi, le bardage vertical à peindre, le rideau et la porte métalliques doivent être d'une teinte qui s'inspire de l'environnement bâti et paysager du bassin minier : brun-rouge, brun, gris-beige, gris-vert (par exemple RAL 8012, 8015, 8016, 3009, 7006, 7033,...)
- Le bandeau lisse de teinte claire doit être plus saillant que le bardage.
- Les échantillons de bardage et les teintes doivent être présentés pour validation à l'architecte des Bâtiments de France ou au service urbanisme de la Ville.

(2) Le bardage en bois naturel prégrisé (teinte gris clair à blond miel) est à préférer aux matériau d'imitation proposé

Nota

Ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux, conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine.

Fait à Arras



Sign  electroniquement par
Andr a TUDOR-HENON
Le 22/05/2026   18:23

Architecte des B timents de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une d cision d finitive sur le dossier. Cette d cision sera prise par l'autorit  comp tente charg e de d livrer les autorisations de travaux. Par cons quent, le demandeur ne peut pas d buter les travaux   la r ception de cet avis.

En cas de d saccord avec l'Architecte des B timents de France, l'autorit  comp tente peut saisir, dans un d lai de sept jours   compter de la r ception du pr sent acte, le pr fet de r gion (Direction r gionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommand e avec accus  de r ception.

ANNEXE :

Monument E.Basly et entours situé à 62498|Lens.

